

Le droit avant le rite

150 ans de la primauté du mariage civil

Service pour les
droits humains
mariage
≠ forcé

Centre de compétence national
info@mariageforce.ch
Helpline gratuite (24/7)
0800 800 007

Ici pour l'inscription



Conférence nationale 2025

Jeudi, 6 novembre 2025, 13:00 - 17:00 heures

Eigerstrasse 71, 3007 Berne

« J'ai 16 ans et j'ai été mariée religieusement. Toute la famille était là, je n'avais donc pas d'autre choix que de dire 'oui'. »

Témoignage autorisé d'une personne concernée de Suisse alémanique, 2025

En 1875, la Suisse a décidé : aucun mariage religieux sans mariage civil préalable – un jalon pour l'Etat de droit et l'égalité.

150 ans plus tard, cette régulation est plus que jamais nécessaire. Nous assistons à une augmentation des « pré-mariages » religieux – parfois sous la contrainte, toujours illicites. Les mineur·e·s sont en particulier concerné·e·s. Ces cérémonies ne sont certes pas valides juridiquement, mais elles ont de graves conséquences sociales, surtout pour les filles et les femmes.

Le contournement du droit étatique par des pratiques religieuses soulève des questions urgentes. En dialogue avec des spécialistes, nous souhaitons faire avancer la clarté juridique, la protection effective des personnes concernées et la sensibilisation de la société.

Nous vous invitons cordialement et nous nous réjouissons de votre inscription.

« La combinaison du non-respect de la cérémonie de mariage civil obligatoire avant la conclusion d'un mariage religieux et/ou la poursuite de mariages religieux au sein des structures familiales ouvre la voie aux mariages d'enfants et aux mariages forcés. »

Elham, Manea. 2022. Frauen und die Scharia. Stuttgart: ibidem Verlag: p. 350, traduit de l'allemand par le Service contre les mariages forcés

Programme

Service pour les
droits humains
mariage
≠forcé

Centre de compétence national
info@mariageforce.ch
Helpline gratuite (24/7)
0800 800 007

12:30	Arrivée
13:00	Présentations – Pré-mariage religieux: comparaison internationale et implications pour la Suisse – <u>Anu Sivaganesan</u>, présidente du Service contre les mariages forcés et docteure en droit – Constitution rituelle des unions et leurs implications dans le droit civil – <u>Markus Stoll</u>, Abteilungsleiter Zivilstandswesen Gemeindeamt, Aufsichtsbehörde für die Kantone ZH und SZ – Difficultés et possibilités dans le contexte de la conclusion des mariages religieux – <u>Muveid Memeti</u>, président de l'Association musulmane de Berne à la Maison des religions et avocat – Pratiques culturelles et traditionnelles néfastes et leurs conséquences à l'exemple de la communauté érythréenne – <u>Fana Asefaw</u>, médecin spécialiste en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – Perspective de genre et interaction entre le droit civil et religieux dans la conclusion des mariages – <u>Elham Manea</u>, professeure de sciences politiques à l'Université de Zurich
14:45	Pause avec collation
15:15	Approfondissements thématiques – choisissez votre atelier. – Droit et administration – la primauté du mariage civil dans la pratique – Entre tradition et loi – pratiques culturelles dans le champ de tension du droit civil – Aperçu sur les personnes concernées – prévention, protection et conséquences psychosociales
16:15	Questions du public et discussion en plénière
17:00	Clôture de la Conférence nationale

La conférence s'adresse aux professionnel·le·s de l'administration, de l'éducation, de la justice, du travail social, des communautés religieuses ainsi qu'aux personnes intéressées par les questions de migration et de droits humains. Elle offre un espace d'échange, de réflexion et de solutions pratiques.

La participation est gratuite, les contributions à la collecte sont les bienvenues.